

**DÉPARTEMENT DES SERVICES DÉVELOPPEMENTAUX  
DIVISION AUTISME**

**1000 Washington Street | Boston, MA 02118**

**MESSAGE AUX FAMILLES DE JEUNES ENFANTS AUTISTES**



**Un message important aux familles du Massachusetts  
ayant des enfants de moins de 10 ans  
diagnostiqués avec un trouble du spectre autistique**

**Période de demande ouverte du 16 octobre 2023 au 31 octobre 2023**

La Division Autisme du Département des Services Développementaux (DDS) gère le Programme d'aide pour les enfants atteints d'autisme qui fournit des interventions individuelles pour aider les enfants atteints d'autisme présentant de graves problèmes de comportement, sociaux et de communication par le biais d'un service appelé **Habilitation Étendue, Éducation** (services et soutiens intensifs à domicile). Ce service est dispensé au domicile de l'enfant ou dans un autre cadre naturel, sous la supervision d'un personnel clinique qualifié, et est disponible pour une durée totale de trois ans. Le programme fournit également des services de soutien connexes tels que des activités d'intégration communautaire, une formation familiale et des services de répit. À l'issue des trois années de services intensifs, l'enfant peut accéder à des services complémentaires qui répondent à ses besoins et l'aident à sortir de la partie intensive du programme d'aide pour les enfants atteints d'autisme jusqu'à son 10e anniversaire.

**Admissibilité** : les conditions suivantes sont nécessaires pour participer à ce programme d'aide :

1. L'enfant doit faire l'objet d'un **diagnostic confirmé** de trouble du spectre autistique, sous réserve de vérification par le Département des Services Développementaux.
2. L'enfant n'a pas encore atteint son 10e anniversaire. Les enfants de la naissance à l'âge de 9 ans peuvent participer.
3. L'enfant réside dans le Massachusetts
4. L'enfant répond au niveau de soins requis pour bénéficier de services dans un établissement pour soins intermédiaires destinés aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle (ICF/ID), tel qu'évalué par le DÉPARTEMENT DES SERVICES DÉVELOPPEMENTAUX.
5. La famille choisit que l'enfant reçoive des services à domicile et dans la communauté.
6. L'enfant doit pouvoir être servi en toute sécurité dans la communauté.
7. L'enfant doit avoir un représentant légalement responsable capable de diriger les services et les aides du programme.
8. L'agence MassHealth doit estimer que l'enfant est éligible à la couverture standard MassHealth, sur la base des revenus de la famille. Pour **les familles qui n'ont pas encore fait de demande auprès de MassHealth, cette démarche doit être effectuée au moment du dépôt du formulaire de demande ouverte pour le Programme d'aide pour les enfants atteints d'autisme.** (Les instructions relatives à la demande de prise en charge par MassHealth se trouvent à la page suivante).

Pour bénéficier de tous les services, l'enfant doit continuer à remplir les conditions d'éligibilité financière et clinique du Programme d'aide pour les enfants atteints d'autisme pendant toute la durée de son inscription.

Le Programme d'aide pour les enfants atteints d'autisme continuera à servir les enfants atteints d'un trouble du spectre autistique qui répondent aux critères d'éligibilité du programme, jusqu'à leur 10e anniversaire. À l'heure actuelle, le programme peut accueillir environ 500 enfants par an. Le Programme d'aide pour les enfants atteints d'autisme conserve une capacité réservée (45 places dans tout l'État) pour les enfants âgés de 3 ans qui sortent de l'intervention précoce. Le taux de rotation dans le programme est élevé chaque année, c'est pourquoi nous puisons dans cette liste de demandes ouvertes pour remplir les créneaux vacants. La Division Autisme offre la possibilité de postuler pour la réserve actuelle de candidats par le biais d'une période de demande ouverte. La Division Autisme a tenu sa dernière demande ouverte en octobre 2022.

La période de demande ouverte 2023 s'étend du 16 octobre 2023 au 31 octobre 2023. Veuillez à envoyer par COURRIER POSTAL ou par COURRIER ÉLECTRONIQUE la demande ouverte entre le 16 et le 31 octobre. La Division Autisme ne tiendra pas compte des demandes soumises en dehors de cette période. Si vous avez soumis une demande lors de la dernière période de demande ouverte en octobre 2022, VOUS DEVEZ SOUMETTRE A NOUVEAU UNE DEMANDE POUR 2023.

Comment participer à la procédure de demande ouverte :

**1. Obtenez une copie du formulaire de demande ouverte**

- a. Veuillez contacter votre centre local d'aide aux autistes (ci-joint) pour demander le *formulaire de demande d'ouverture*
- b. Les centres d'aide aux autistes peuvent vous aider à remplir le formulaire de demande
- c. Tous les formulaires sont également affichés sur le site Internet du Département des Services Développementaux, à l'adresse [www.mass.gov/DDS](http://www.mass.gov/DDS), sous la rubrique «services d'aide pour l'autisme» («DDS Autism Waiver Services»)

**2. Remplissez le formulaire de demande ouverte. Vous aurez besoin de :**

- a. la date de naissance de l'enfant
- b. le numéro de sécurité sociale de l'enfant
- c. le numéro d'identification MassHealth de l'enfant

**3. Soumettez le formulaire de demande ouverte :**

- a. Les demandes doivent porter un cachet de la poste ou un tampon dateur entre le 16 octobre 2023 et le 31 octobre 2023.
- b. Les demandes reçues en dehors de cette période seront rejetées.
- c. Veuillez remplir le formulaire au stylo et en caractères d'imprimerie.
- d. Signez la demande au stylo.
- e. UNE SEULE DEMANDE PAR ENFANT - La Division Autisme rejettera les demandes multiples.

**4. La Division Autisme n'accepte PAS les demandes remises en main propre. Les demandes doivent être envoyées par la poste à :**

**Department of Developmental Services  
Autism Division  
Attn: Children's Autism Waiver Program Open Request  
1000 Washington Street, Boston, MA 02118**

La division Autisme du Département des Services Développementaux a pour priorité de veiller à ce que la procédure de demande de participation au Programme d'aide pour les enfants autistes soit pleinement accessible aux familles et aux enfants autistes issus de milieux linguistiques et culturels divers. Les documents sont disponibles en arabe, en birman, en chinois (mandarin et cantonais), en créole haïtien, en créole cap-verdien, en portugais (européen), en espagnol, en khmer, en vietnamien, en népalais et en somali.

**La traduction et l'interprétation sont proposées gratuitement aux participants.**

**Comment faire une demande d'inscription à MassHealth :** Vous pouvez soumettre votre demande d'inscription à MassHealth de l'une des manières suivantes :

- Si vous avez un compte, connectez-vous à [mahealthconnector.org](http://mahealthconnector.org) demandez à bénéficier de MassHealth
- Si vous n'avez pas de compte, le moyen le plus rapide est de faire une demande en ligne et de créer un compte en ligne sécurisé sur [mahealthconnector.org](http://mahealthconnector.org).
- Remplissez et signez la [demande d'assurance maladie et dentaire et d'aide au paiement des frais dans le Massachusetts](#) envoyez-la à l'adresse suivante :

**Health Insurance Processing Center  
P.O. Box 4405  
Taunton, MA 02780  
ou par fax au 1-857-323-8300**

- Appelez le Centre de service clientèle de MassHealth au 1-800-841-2900 (TTY : 1-800-497-4648 pour les personnes sourdes, malentendantes ou souffrant de troubles de la parole) ou au 1-877-MA ENROLL (877-623-6765).
- Rendez-vous dans l'un des 4 centres d'inscription MassHealth (MEC) répertoriés ci-dessous et déposez votre demande en personne.

**Centre d'inscription MassHealth – Chelsea**

45 Spruce Street Chelsea, MA 02150  
#1-800-841-2900 TTY 1-888-665-9997

**Centre d'inscription MassHealth – Tewksbury**

367 East Street Tewksbury, MA 01876  
#1-800-841-2900 TTY 1-888-665-9997

**Centre d'inscription MassHealth – Springfield**

88 Industry Avenue, Suite D Springfield, MA 01104  
#1-800-841-2900 TTY 1-888-665-99

**Centre d'inscription MassHealth – Taunton**

21 Spring Street, Suite 4 Taunton, MA 02780  
#1-800-841-2900 TTY 1-888-665-9997

Pour plus d'informations sur le programme d'aide pour les enfants atteints d'autisme, contactez votre centre local d'aide à l'autisme ci-dessous ou envoyez un email à [AutismDivision@mass.gov](mailto:AutismDivision@mass.gov). Vous pouvez également appeler la division Autisme du Département des Services Développementaux au 617-624-7778.

**Massachusetts de l'Ouest****Pathlight: Autism Connections**

220 Brookdale Drive  
Springfield MA 01104 | 413-732-0531

**Comté de Norfolk****Lifeworks: The Family Autism Center**

789 Clapboardtree Street  
Westwood, MA 02090 | 781-762-4001

**Massachusetts du Centre****HMEA: Autism Resource Central**

712 Plantation Street  
Worcester, MA 01605 | 508-835-4278

**Massachusetts du Sud-Est****Community Autism Resources (CAR)**

40-A Dean St,  
Taunton, MA 02780 | 508-379-0371

**Banlieue ouest de Boston****Autism Alliance of MetroWest (AAMW)**

1881 Worcester Rd, # 100A  
Framingham, MA 01701 | 508-652-9900

**Massachusetts du Nord-Est****Northeast ARC (NEARC) The Autism Support Center**

100 Independence Way-Suite D3  
Danvers, MA 01923 | 978-777-9135

**Agglomération de Boston****Vinfen**

1208A VFW Parkway  
West Roxbury, MA 02132 | 617-206-5038

[www.mass.gov/DDS-autism-waiver-services](http://www.mass.gov/DDS-autism-waiver-services)

Informations également disponibles en :

Arabe, birman, chinois (mandarin et cantonais), créole haïtien, créole cap-verdien, portugais (européen), espagnol, khmer, vietnamien, népalais et somali